



MISSION DE SUIVI ELECTORAL DE L'UNION EUROPEENNE

MADAGASCAR 2022

13 mai 2022

Communiqué de Presse

13 mai 2022, Antananarivo

La mission de suivi électoral de l'Union européenne encourage les autorités de Madagascar à poursuivre la mise en œuvre des recommandations de la mission d'observation électorale de 2018 pour la réforme du cadre légal électoral et la refonte du fichier électoral.

Une mission de suivi électoral de l'Union européenne est déployée à Madagascar du 23 avril au 22 mai 2022 afin d'évaluer la mise en œuvre des recommandations de la mission d'observation électorale de 2018. Pour rappel, sur invitation du gouvernement de Madagascar, l'Union européenne a déployé une mission d'observation électorale pour les élections présidentielles du 7 novembre et 19 décembre 2018. Les recommandations de la mission d'observation électorale ont été formulées sur base de normes et standards régionaux et internationaux reconnus. Elles ont été soumises à la considération des institutions de Madagascar et à l'ensemble des parties prenantes en avril 2019.

La mission de suivi, dirigée par M. Cristian Preda, ancien membre du parlement européen et chef observateur de la mission d'observation électorale de l'Union européenne de 2018, a rencontré un grand nombre d'interlocuteurs, notamment le Président de la République, l'Assemblée nationale, le Sénat, la Haute Cour Constitutionnelle, la Commission électorale nationale indépendante (CENI), la Commission de contrôle du financement de la vie politique, le ministère de l'intérieur et de la décentralisation, le ministère de la communication et de la culture, ainsi que des représentants de partis et plateformes politiques, de la société civile et de la communauté internationale.

Dans la perspective des élections de 2023, la mission de suivi électoral a rappelé les recommandations de la mission d'observation électorale de 2018 et l'importance de leur mise en œuvre, dans les mois qui viennent, pour la consolidation du cadre juridique électoral, le succès de la refonte du fichier électoral et la consolidation du processus démocratique.

La mission de suivi électoral regrette l'absence de mise à jour du cadre légal électoral notamment concernant l'autonomisation de la CENI, les garanties de la liberté d'expression et de la presse et le contrôle du financement de la vie politique. L'ouverture de la session parlementaire le 3 mai 2022 offre une bonne opportunité de déclencher les concertations inclusives et apaisées afin d'atteindre ces objectifs. Une priorité devrait être donnée à l'indépendance financière effective de la CENI.

M. Preda a souligné que « le déploiement d'une Mission de suivi électoral à mi-parcours, entre deux échéances électorales importantes, témoigne de la volonté de l'Union européenne d'accompagner le pays dans sa consolidation démocratique. La mission encourage les autorités à s'engager dans une démarche consensuelle, transparente et inclusive, pour une amélioration effective des prochains processus électoraux.

<http://database.eucpm.eu>